

Annexe II b Règlement d'examen

Certificat d'aptitude professionnelle «Arts du Verre et du Cristal»			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage habilités) Formation professionnelle	Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Mode	Durée
Unités professionnelles					
EP1 : Analyse d'une situation professionnelle	UP1	7	CCF	Ponctuelle	8 h
EP2 : Analyse technique et réalisation	UP2	13 (1)	CCF	Ponctuelle	11 h (2)
Unités générales					
EG1- Français et Histoire-Géographie	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2h15
EG2 - Mathématiques - Sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle	Ponctuelle
EG4 - Langue vivante (3)	UG4	1	CCF	Ponctuelle orale	20 mn

^{*}CCF : Contrôle en cours de formation.

⁽¹⁾ dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

⁽²⁾ dont 1 heure pour la vie sociale et professionnelle soit 10 heures maximum pour la réalisation.
(3) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée parle recteur.